L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI, 10 DECEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

Série DE RECOMPENSE

Pour s'importer que rien d'essai pratique et mes gasoline pour cent d'essai pratique et mes gasoline pour cent entre offert ici en ailleurs pour l'usage venu.

J. J. PAQUETTE,
161 rue Camp.
19 nov.

PROFESSEUR FRANÇAIS.

Le professeur Eugène Roi vient d'arriver dans cette ville, et se propose d'enseigner les diverses matières de collège, et spécialement la langue française. Par sa méthode, il désire apprendre en moins de temps. En cinq années l'enfant sera correspondant français. Le professeur s'engage à ne pas accepter de classes particulières et en collège. Le meilleur moyen de prouver sa capacité et de sa moralité. S'adresser 145 rue Chartres, Pension Française.

F. LAFUMIERY & CO., Imprimeurs,
No 72 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.
Etiquettes de Pharmacies, imprimées et composées depuis 25c. le mille. 19 mars—1 an

LE prix le plus élevé payé pour des meubles usagés, pianos, orgues, coffres-forts, machines à coudre, etc. 40 rue Royale.
17 oct—1an

A LOUER.

A LOUER—Maison haute rue Dumaine No 406, entre Rocheblave et Dorgenois, avec jardin, cuisine, bassin-cour, le tout serait loué en parfait état à un bon locataire. S'adresser à D. Gomez, 709 Decatur. 8 déc—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Du bois de rin aux plus bas prix, au marché. Lassaux 3 Rice Mill, 15 Ceotti. 6 déc—7f

DIAMANTS, montres, bleuz neufs et occasions, très bas prix. Bray—Bourbon et Dumaine. 6 déc—1 m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de W. H. Dixon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,286—Division D.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont pour ne pas faire homologuer le compte présenté par James T. Hayden, syndic des créanciers de cette succession, ou serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
10 déc—10 15 19

Succession de Mme Anna Young, veuve de Henry Epp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,259—Division E.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont pour ne pas faire homologuer le compte présenté par Mme Sarah A. Moses, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
10 déc—10 15 19

Succession de Daniel Darme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,980—Division E.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qui seraient pour lesquelles le compte présenté par Frederick J. Weiss, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour:
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 déc—10 15 19

Succession de Mme E. Offerr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,407—Division A.
Attendu que Mme Alice Brothers, femme de Aaron Palser, a présenté une requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme E. Offerr, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut y servir d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 déc—5 10 15

AVIS AUX GREANGIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.
No 34,452. Division "C."—Joseph Barangue, Jr., comme membre de l'ancienne raison sociale de G. Lafaon & Co et individuellement, vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens de l'insolvable Joseph Barangue, Jr., comme membre de l'ancienne raison sociale de G. Lafaon & Co. et individuellement, est par le présent mise-prise par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. C. Hart, notaire, le MARDI, 12me jour de janvier 1892, à 11 heures A. M. dans le bureau du soussigné, pour la remise de ses biens, leur assemblée en vue du sic ses affaires, obtiennent d'en un échange de toutes choses, un syndic sera nommé et pour prendre en considération toutes affaires qui pourraient leur être soumises, et pour dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de l'insolvable soient suspendues, et que Hiram Cole, Esq., avocat, soit par le présent nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 8 décembre 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
10 déc—3f 1 12 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,449—Division E.—Dans l'affaire de Charles Carothers vs ses Créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles F. Carothers soit et est par le présent accepte par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. Joseph N. Wolf, Esq., notaire, au bureau de la défunte Morris Jos. Fox, Esq., avocat, sis en cette ville, le 12me jour de décembre 1891 à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur la demande du pétitionnaire pour son décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre le pétitionnaire et les biens de dit pétitionnaire soient suspendues, et que Mr. Martin Vocchies, Esq., avocat, soit par le présent nommé pour représenter les absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans 8 décembre 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
10 déc—3f 1 12 15

Succession de Pierre Tissé, Jr., les mineurs Walter Tissé, Gaston Tissé, Marcel Tissé et Edward Tissé, Pierre Tissé, Jr., et leur tutrice Mme Vve Pierre Tissé, Jr.

—VERSUS—

Titon Tissé.

No 32,036—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.
PAR SPEAR & ESCOFFIER — Placide J. Spear, commissaire-Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 26 décembre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de la Vente de Marché, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Common, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 décembre 1891, le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain terrain avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné sur le plan dressé par Jules Hillet, en date du 30 novembre 1881, et déposé au bureau de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 décembre 1891, le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain terrain avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Second District de cette ville, désigné sur le plan de J. E. Fille, voyer, le 9 décembre 1881, déposé en l'étude de A. Mossy, ancien notaire de cette ville, lequel terrain mesure 32 pieds de façade rue Bienville, sur 109 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles, sujets par le dit Pierre Weeks du Conte l'Hilard par acte passé pardevant Selim Magner, ancien notaire en cette ville, le 7 septembre 1860, bureau de transfert, livre No 84, folio 447.
Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages, ayant quinze dix chambres, office, hangar, lieux d'aisance, etc., portant le numéro municipal 243 rue Bienville.
Terrasse et Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit, avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de l'adjudication et garantir par hypothèques et privilèges de vendeur sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de garantie.
Acte de vente pardevant Martin Vocchies, notaire, au frais de l'acquéreur.
9 déc—9 12 19 26—lun 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Rémunératives

—DANS LE—

DEUXIEME DISTRICT.

Coin des rues Chaltorne et Dumaine—Un double corps de logis en briques, à un étage avec attic.

Nos 122, 124 et 126 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St-Louis—Bâtisses en briques à trois étages.

No 89 rue Bourgogne, entre St-Louis et Conti—Une résidence en briques, à un étage avec attic.

No 65 rue St-Philippe, entre Royale et Bourbon—Une résidence en briques, à deux étages avec attic.

Succession de Pierre Tissé, Jr., les mineurs Walter Tissé, Gaston Tissé, Marcel Tissé et Edward Tissé, Pierre Tissé, Jr., et leur tutrice Mme Vve Pierre Tissé, Jr.

—VERSUS—

Titon Tissé.

No 32,036—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.
PAR SPEAR & ESCOFFIER — Placide J. Spear, commissaire-Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 26 décembre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de la Vente de Marché, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Common, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 décembre 1891, le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain terrain avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Second District de cette ville, désigné sur le plan de J. E. Fille, voyer, le 9 décembre 1881, déposé en l'étude de A. Mossy, ancien notaire de cette ville, lequel terrain mesure 32 pieds de façade rue Bienville, sur 109 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles, sujets par le dit Pierre Weeks du Conte l'Hilard par acte passé pardevant Selim Magner, ancien notaire en cette ville, le 7 septembre 1860, bureau de transfert, livre No 84, folio 447.
Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages, ayant quinze dix chambres, office, hangar, lieux d'aisance, etc., portant le numéro municipal 243 rue Bienville.
Terrasse et Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit, avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de l'adjudication et garantir par hypothèques et privilèges de vendeur sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de garantie.
Acte de vente pardevant Martin Vocchies, notaire, au frais de l'acquéreur.
9 déc—9 12 19 26—lun 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisème District,

PARFAITEMENT SITUEE

Près de l'Asile des Pauvres

Sœurs des Pauvres. No 231 rue Columbus, entre Galvez et Johnson. Cottage double en bois.

No — rue Kerlerec, entre la rue Miro et l'allée Castanedo. Joli cottage double en bois.

HENRI TURNER vs. AUGUSTINE ROY, épouse de B. RECKART et autres.

No 30,841.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Commissaire-Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, le 26 décembre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de la Vente de Marché, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Common, en vertu d'un jugement rendu le 30 octobre 1891, et signé le 6 novembre, par l'honorable F. D. Sighter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'île numéro cinq (5), borné par les rues Moreau, maintenant Charles l'Assomption, maintenant Royale, Portelall et Lizardi, désignée par le numéro trois (3). Le dit lot mesure trente (30) pieds de façade à la rue Lizardi, le même lot, dans l'ensemble, sur une profondeur de soixante-dix neuf (70) pieds sur [illegible] pieds de façade à la rue Royale, entre lignes parallèles, le dit lot de terre vendu avec l'acte dressé par J. Strelber, ancien architecte, en date du 8me jour de février 1881, passé à la ville de Paris par devant A. Bazet, notaire en cette ville, le 4me jour de février 1881.
Mais il est bien entendu que le dit vendeur ne garantit ni en fait ni en droit, ni en nom, ni en qualité, ni en quantité, ni en mesure, ni en contenance, ni en plus ni en moins, ni en bon ni en mauvais, ni en apparent ni en caché, ni en tout ce qui peut en dépendre, ni en aucun des cas prévus par les articles du Code Civil, ni en aucun autre cas, ni en aucun des cas prévus par les articles du Code Civil, ni en aucun des cas prévus par les articles du Code Civil, ni en aucun des cas prévus par les articles du Code Civil